

Composition:
PECTINASES ISSUES D'ASPERGILLUS NIGER NON OGM, PRÉPARATION
CONCENTRÉE ENZYMATIQUE EXEMPTE D'ACTIVITÉ CINNAMOYL
ESTÉRASE ÉVITANT LA FORMATION DE PHÉNOLS VOLATILS

# Débourbage des vins blancs et rosés.

Clarification rapide des moûts difficiles (forte turbidité, basse température, etc.)
 Amélioration de la filtration des vins

# Caractéristiques physiques

Aspect : poudre granulée

Couleur : beige

### Conformité

Produit conforme au codex oenologique international et aux réglementations en vigueur.

# Doses et mode d'emploi

Débourbage : 1-2,5 g/hl

- Dissoudre dans 10 fois son poids d'eau.
- Ne pas mélanger avec la Bentonite.

# Analyse physico-chimique

Cinnamoyl esterase < 15 U/g

Autres composants :

Sulfate d'ammonium, maltodextrine

 $\begin{array}{lll} \text{Cadmium} & < 0,5 \text{ mg/kg} \\ \text{Mercure} & < 0,5 \text{ mg/kg} \\ \text{Arsenic} & < 3 \text{ mg/kg} \\ \text{Plomb} & < 5 \text{ mg/kg} \end{array}$ 

### **Alimentarité**

Apte à l'élaboration de produits destinés à la consommation humaine directe dans le respect des règles d'utilisation.

### Conditionnement et stockage

Boîte PET de 100 g et 500 g Stocker à l'abri de la lumière à une température inférieur à 20°C dans un local sec et exempt d'odeur.

LES INFORMATIONS DE CETTE FICHE TECHNIQUE CORRESPONDENT À L'ÉTAT ACTUEL DE NOS CONNAISSANCES ET SONT DONNÉES À TITRE INDICATIF SANS ENGAGEMENT OU GARANTIE. LE PRODUIT DOIT ÊTRE UTILISÉ CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR.



SOUTTE Vinextase® - une marque de Soufflet Vigne
Le Pont Rouge RN6 - CS 20125 - LIMAS
69654 VILLEFRANCHE SUR SAONE Cedex



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE PREPARATION ENZYMATIQUE

# SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit : Extasym Crystal

Synonymes: Préparation enzymatique poudre (protéine enzymatique)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation**: Biocatalyseur pour l'industrie.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Soufflet Vigne SAS - Le Pont Rouge RN6 - CS 20125 - LIMAS

69654 VILLEFRANCHE SUR SAONE Cedex

**N° de téléphone** 04 74 65 31 04

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

En France: contacter le numéro ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59 (24h/24, 7j/7)

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres anti-poisons français qui fournissent une

aide médicale gratuite (hors coût d'appel).

# **SECTION 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification : Sensibilisant respiratoire catégorie 1

Phrase(s) de risque : H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés

respiratoires par inhalation

2.2 Eléments d'étiquetage

Mention de danger : Danger

Symbole de danger:



#### Phrase H:

H334 - Peut provoquer des

symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

# Phrases P:

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P285 - Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

P304+P341 - EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P342+P311 - En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501 - Éliminer le contenu/récipient selon la législation locale en vigueur.

Révision: 08 Mars 2016 Page 1/6

#### 2.3. Autres dangers

Le mélange n'est pas considéré comme un mélange PBT ou VPVB.

# SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

Substance/Mélange : Mélange

#### **Composants dangereux**

Nom chimique	N° CAS	N° CE	N° IUB	%	Classification CLP (Reg. 1272/2008)
Polygalacturonase	9032-75-1	232-885-6	3.2.1.15	1 - 10%	Resp. Sens. 1; H334
Pectine esterase	9025-98-3	232-807-0	3.1.1.11	1 - 5%	Resp. Sens. 1; H334
Pectine lyase	9033-35-6	232-894-5	4.2.2.10	1 - 5%	Resp. Sens. 1; H334

Les autres composants ne sont pas énumérés car ils n'ont pas d'impact sur la classification du mélange.

Pour le texte complet de la phrase H mentionnée dans cette section, voir section 16.

# **SECTION 4: Premiers secours**

# 4.1. Description des premiers secours

Généralités : Protection des sauveteurs: Revêtir un équipement de protection individuelle

approprié (voir Section 8). Transporter la personne incommodée à l'air frais.

Retirer les vêtements et les chaussures contaminés.

Inhalation: En cas d'inhalation, emmener à l'air frais. Empêcher le refroidissement de la

personne. Maintenir la victime au repos en position demi-assise. En l'absence de

respiration, recourir à la respiration artificielle. Consulter un médecin.

**Ingestion**: En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est

consciente). Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau courante. Retirer les vêtements et les chaussures

contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau courante. Consulter un médecin si des symptômes se

développent.

Installations de S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de premiers secours : sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation: L'inhalation de gouttelettes ou d'aérosols en suspension peut provoquer une

irritation des voies respiratoires. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. Les personnes sensibles peuvent développer de l'asthme à la suite de l'inhalation

de cette substance.

**Ingestion**: Il n'y a aucun effet aigu connu dû à une surexposition à ce produit.

**Contact avec la peau** : Le contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des irritations.

**Contact avec les yeux**: Peut causer une irritation des yeux. (rougeur).

# **SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**

Révision: 08 Mars 2016 Page 2/6

### 5.1. Moyens d'extinction

**Petit incendie**: Utiliser des poudres chimiques ou du gaz carbonique.

Gros indencie: Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les matières environnantes.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

### Risques d'incendie/d'explosion inhabituels

Pas de risque identifié en l'état actuel des connaissances.

#### Risque lié aux produits de décomposition thermique

En cas d'incendie, peut produire des produits de décompositions toxiques et/ou corrosifs.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Mesures spéciales de lutte contre l'incendie

L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

#### **Protection des intervenants**

Porter un vêtement de protection approprié. Appareil de protection respiratoire isolant autonome.

# SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser un équipement de protection adéquat (voir Section 8). Consulter immédiatement un spécialiste.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune mesure spéciale n'est requise.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Petit déversement accidentel et fuite** : Eviter la formation de poussières ou d'aérosols. Absorber avec matériau adapté. Placer dans un récipient approprié. Nettoyer la zone touchée avec beaucoup d'eau.

**Fuite ou déversement accidentel important**: Eviter la formation de poussières ou d'aérosols. Empêcher l'entrée dans les égouts, les sous-sols ou les endroits confinés. Endiguer si nécessaire. Absorber le produit déversé avec un matériau inerte (p. ex. : du sable sec ou de la terre sèche) et placer dans un contenant à déchets chimiques. Recyclez, si possible.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

# **SECTION 7: Manipulation et stockage**

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Employer si possible en circuit fermé. Utiliser avec une ventilation adéquate. Employer un équipement de protection approprié. Eviter tout contact avec les yeux, la peau, les voies respiratoires et les vêtements.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit frais et sec.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mélange destiné à catalyser des réactions par voie enzymatique au cours du process industriel.

# Section 8 : Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

Révision: 08 Mars 2016 Page 3/6

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Mesures techniques: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les

mains après avoir manipulé ces composés ainsi qu'avant de manger, de

fumer, d'aller aux toilettes, de même qu'à la fin de la journée.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

**Système respiratoire**: Porter un masque anti-poussière P3.

**Peau et corps**: Porter un vêtement de protection approprié.

Yeux: Masque complet.

Mains: Porter des gants appropriés.

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas êtres contenues. Les eaux usées doivent être évacuées vers une station d'épuration.

Les conseils concernant la protection personnelle sont valides pour les hauts niveaux d'exposition. Adapter la protection personnelle en fonction du risque d'exposition.

# **SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Etat physique**: Poudre. **Couleur**: Beige.

Odeur : Légère odeur de fermentation.
pH : 4 à 6 (concentration 1%).
Solubilité : Soluble dans l'eau.

Point de fusion/congélation, seuil olfactif, point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition, point d'éclair, taux d'évaporation, inflammabilité (solide, gaz), pression de vapeur, densité de vapeur, coefficient de partage (n-ocatnol/eau), température de décomposition, température d'auto-inflammabilité, viscosité, propriétés explosives, propriétés comburantes : Données non pertinentes

**9.2. Autres informations** Pas d'information disponibles.

# SECTION 10 : Stabilité et réactivité

**10.1. Réactivité :** Non pertinent.

**10.2. Stabilité chimique** : Stable dans les conditions recommandées de stockage. **10.3. Possibilité de réactions dangereuses** : Néant dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4. Conditions à éviter** : Voir les sections 5 et 7.

**10.5. Matières incompatible**: Pas de recommandations spéciales.

10.6. Produits de décomposition dangereux : Ne se décompose pas dans les conditions de manipulation et de

stockage prévues (voir section 7)

# **SECTION 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

# Effets aigus potentiels sur la santé

**Inhalation**: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Ingestion:Pas d'informations disponibles.Contact avec la peau :Pas d'informations disponibles.Contact avec les yeux :Pas d'informations disponibles.

Révision: 08 Mars 2016 Page 4/6

**Toxicité aiguë**: Pas d'informations disponibles.

Irritation/Corrosion

Sensibilisation

Effets chroniques potentiels pour la santé

**Effets chroniques**: Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se

déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité :Pas d'informations disponibles.Mutagénicité :Pas d'informations disponibles.Tératogénicité :Pas d'informations disponibles.Effets sur le développement :Pas d'informations disponibles.Effets sur la fertilité :Pas d'informations disponibles.

**Toxicité chronique** : Pas d'informations disponibles.

**Cancérogénicité**: Pas d'informations disponibles.

Mutagénicité : Pas d'informations disponibles.

**Tératogénicité** : Pas d'informations disponibles.

**Toxicitépour la reproduction**: Pas d'informations disponibles.

# **SECTION 12: Informations écologiques**

12.1. Toxicité

**Effets sur l'environnement** : Pas d'informations disponibles.

**Écotoxicité en milieu aquatique** : Pas d'informations disponibles.

**12.2. Persistance/dégradabilité**: Pas d'informations disponibles. **12.3. Potentiel de bioaccumulation**Pas d'informations disponibles. **13.5. Pérsiltate des évaluations PRT et uPuP** Voir sestion 3.3

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Voir section 2.3.

**12.6.** Autres effets nocifs : Pas d'informations disponibles.

**12.4. Mobilité dans le sol** : Pour les données sur l'état physique, la solubilité, voir section 9.

**Remarques** : La préparation est considérée comme étant non dangereuse pour l'environnement, la mobilité, la persistance, la dégradabilité, le potentiel de bioaccumulation, la toxicité en milieu aquatique, et les autres données relatives à l'éco-toxicité.

# SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets (déchets des résidus; emballage souillé)

Evacuer les déchets conformément aux règles nationales/locales en matière de protection de l'environnement. Les eaux usées doivent être évacuées vers une station d'épuration. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur en fonction de l'application du produit.

# **SECTION 14: Informations relatives au transport**

#### Réglementation européenne pour le transport international

ADR/RID : non applicable. IMDG : non applicable. ADNR : non applicable. IATA : non applicable.

# **SECTION 15: Informations réglementaires**

Révision: 08 Mars 2016 Page 5/6

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Le mélange est conforme à l'article 16 du règlement 689/2008 relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.

Il est conforme au Règlement 882/2004 relatif aux contrôles officiels effectués pour s'assurer de la conformité avec la législation sur les aliments pour animaux et les denrées alimentaire et au Règlement 178/2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires ....

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Le mélange n'a pas fait l'objet d'une évaluation sur la sécurité chimique.

# **SECTION 16: Autres données**

# Texte de la phrase H mentionnée aux sections 2 et 3

H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

### Information supplémentaires

Le format de cette fiche de sécurité est conforme au règlement CE/453/2010. Un numéro d'enregistrement REACH peut être attribué aux enzymes en raison de leurs applications techniques possibles. Les enzymes utilisées comme auxiliaires de fabrication de produit <<food >> ou << feed>> sont dispensés d'enregistrement REACH, y compris de l'établissement de scénarios, d'exposition. La législation en vigueur applicable à ces domaines d'application est à prendre en compte.

#### Clause de non responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont considérées, à la date de publication, comme vraies et correctes. Cependant, la précision et l'exhaustivité de ces informations, ainsi que toute recommandation ou suggestion, sont données sans garantie. Les conditions d'utilisation étant hors du contrôle de notre société, il appartient à l'utilisateur de déterminer les conditions de l'utilisation sûre de ce produit. Les informations contenues dans cette fiche ne représentent pas des spécifications analytiques ; pour ces spécifications, voir notre fiche technique.

Motif de révision: l'ensemble de la fiche a été révisée pour une mise en conformité avec le règlement CE/453/2010.

Révision: 08 Mars 2016 Page 6/6



ENZYMES	BIO UE	NOP
EXTASYM CRYSTAL Poudre - EXTASYM CLARIFICATION Poudre*		
EXTASYM THERMO Poudre *		Conforme selon le règlement
EXTASYM MP Poudre et EXTASYM Macération poudre *	Conforme selon le règlement européen CE 834/2007 - RUE	américain NOP (National
EXTASYM ACTIV PLUS (clarification, thermo ) *	203/2012 uniquement pour la clarification	Organic Program)
EXTASYM CLARIFICATION liquide et MACERATION Liquide*		

LEVURES SACCHAROMYCES	BIO UE	NOP
Cassiopeae, Aquilae, Rosetta,	Conforme selon le règlement européen CE 834/2007 - RUE 203/2012	Conforme selon le règlement américain NOP (National Organic Program
VR44*	NON AUTORISE	NON AUTORISE
BC S103, CK S102, STG S101, SC22, UCLM S325, UCLM S377, NDA21, HD S135, GV S107, CO 16; SH12, VR44BIO, HD T18 HD A54, HD S62	Conforme selon le règlement européen CE 834/2007 - RUE 203/2012	Conforme selon le règlement américain NOP (National Organic Program

LEVURES NON SACCHAROMYCES		Statut
Vinifora Concerto, Prelude, FrootZen, Melody, Octave (Chr HANSEN)	Conforme selon le règlement européen CE 834/2007 - RUE 203/2012	Conforme selon le règlement américain NOP (National Organic Program



Nutriments Activateurs de FA	BIO UE	NOP
VIT AZOTE P*	Conforme selon le règlement européen CE 834/2007 - RUE 203/2012	NON AUTORISE
THIAMINE PURE*	Conforme selon le règlement européen CE 834/2007 - RUE	NON AUTORISE
	203/2012	
PHOSPHATE DIAMMONIQUE*	Conforme selon le règlement européen CE 834/2007 - RUE 203/2012	NON AUTORISE
VINILIQUID*	NON AUTORISE	NON AUTORISE
SPRINGCELL*, SPRINGAROM*	NON AUTORISE	NON AUTORISE
SPRINGFERM, SPRINGFERM XTREM, SPRINGCELL BIO NUTRIMAX O, NUTRIMAX P, SPRINCELL COLOR, SPRINGCELL COLOR G2 SPRINGCELL MANNO, SPRING FINER	Conforme selon le règlement européen CE 834/2007 - RUE 203/2012	Conforme selon le règlement américain NOP (National Organic Program

Bactéries Lactiques	BIO UE	NOP
VINIFLORA OENOS, CH16, CH16 EXPERT, CH11, CH35, CiNE, NoVA, SPARTA (toutes la gamme de Chr HANSEN)	Conforme selon le règlement européen CE 834/2007 - RUE 203/2012	Conforme selon le règlement américain NOP (National Organic Program



Produits de collage	BIO UE	NOP
NATURA PRO		
NATURA PRO LIQUIDE		
NATURA PAT		
NATURELLE BENT		Conforme selon le règlement
XTREM GEL FINE		américain NOP (National Organic
XTREM GEL MEDIUM		Program
XTREM GEL FORTE		
FLOTTAGEL	Conforme selon le règlement européen CE 834/2007 - RUE	
ALBUMINE D'ŒUF	203/2012	
CASEINE et CASEINATE DE K*		
COLLE DE POISSON*		*NON AUTORISE
GEL DE SILICE*		NON AUTORISE
NATURA BENT P*		
SUPERBENTON*		
NATURA BENT G*		



Acidification, désacidification, traitement réduction	BIO UE	NOP
ACIDE CITRIQUE	Conforme selon le règlement européen CE 834/2007 - RUE 203/2012	Conforme selon le règlement américain NOP (National Organic Program
ACIDE LACTIQUE	Conforme selon le règlement européen CE 834/2007 - RUE 203/2012	Conforme selon le règlement américain NOP (National Organic Program
ACIDE TARTRIQUE	Conforme selon le règlement européen CE 834/2007 - RUE 203/2012	Conforme selon le règlement américain NOP (National Organic Program
BICARBONATE DE POTASSIUM*	Conforme selon le règlement européen CE	*NON AUTORISE
MICROSAN et MICROSAN AT	Conforme selon le règlement européen CE	Conforme selon le règlement
NOREDUX	834/2007 - RUE 203/2012	américain NOP (National
NOREDUX MANNO		Organic Program

Charbons oenologiques	Produits Vinextase	NOP
CHARBON ALPHA granulé*		
DECOLOR PLUS poudre*		
GRANDECO granulé*		non autorisé NOP (National
GEOS' TOP poudre*	Conforme selon le règlement européen CE	Organic Program sauf comme
CHARBON β (beta) granulé*	834/2007 - RUE 203/2012	adjuvant de filtration
CHARBON HUMIDIFIE poudre non pulvérulente*		



tanins	BIO UE	NOP
TANEX GALA*		*NON AUTORISE
TANEX STRUCTURE		
TANEX A		
TANEX GOLD		
TANEX 101VX tous grades 10-12-13-14-22	Conforme selon le règlement européen CE 834/2007 - RUE 203/2012	Conforme selon le règlement américain NOP (National
TANEX ANTI OX vin rouge et vin blanc		Organic Program
TANEX PEPIN		
TANEX PRO		

Produits de stabilisation et de conservation	BIO UE	NOP
ACIDE ASCORBIQUE	Conforme selon le règlement européen CE 834/2007 - RUE 203/2012	Conforme selon le règlement
BITARTRATE DE POTASSIUM		américain NOP (National Organic Program
METABISULFITE DE POTASSIUM*	Conforme selon le règlement européen CE 834/2007 -	*NON AUTORISE
ACIDE METATARTRIQUE*	RUE 203/2012	NON AUTORISE
BISULFITE DE POTASSIUM6%, 8%, 10%, 15%, 18% *		
SOUFRE PROTECT ou OENODOSES 2G, 5G		
VEREK COLOR – SAVERGOM Gomme arabique liquide	Conforme selon le règlement européen CE 834/2007 - RUE 203/2012	Conforme selon le règlement américain NOP



Dérivés du Bois	BIO UE	NOP
NUANCE FRAICHEUR		
NUANCE VANILLEE, NUANCE EPICEE, NUANCE TORREFIEE	Operformers as less less have been account as many four OF 2004/2007. BUT	Conforme selon le règlement
DOMINOS EXPRESSION FRUITEE, VANILLEE, EPICEE	Conforme selon le règlement européen CE 834/2007 - RUE 203/2012	américain NOP (National
INSERTS EXPRESSION FRUITEE, VANILLEE, EPICEE	200/2012	Organic Program
STAVES EXPRESSION FRUITEE, VANILLEE, EPICEE		

Agents filtrants	BIO UE	NOP
Toute la perlite : MAXIFLOX 40, EXTRA FLOW 16, MF 18, MF45, MEDIA FLOW 30 et 50, etc	Conforme selon le règlement européen CE 834/2007 - RUE 203/2012	Conforme selon le règlement américain NOP (National Organic Program
Toute la diatomée CS0 – CS1 – CS3 – CS 07 – CS 10 – CS 15 – CS 20 – CS 30 – CS 60 – CS 100		
Toutes les plaques vinextase et eaton V2, V3, V5, V7, VS12, VS 15, VS40, VS60		
Tous les modules ML BD 120, ML BD 150, ML BD S180, ML BD S300 SUPAPORE, SUPASPUNE II , SUPAPLEAT II,		



La société SOUFFLET VIGNE certifie que les produits œnologiques cités dans cette liste peuvent être utilisés en vinification biologique

Selon la réglementation européenne : annexe VIII bis Produits et substances pouvant être utilisés ou ajoutés dans les produits biologiques du secteur vitivinicole, visés à l'article 29 quater du règlement d'exécution n°2018/1584 (UE) de la commission du 22 octobre 2018 modifiant le règlement (CE) n° 889/2008 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil.

selon la réglementation américaine (USDA NOP): annexe 7 CFR § 205.605 nonagricultural (nonorganic) substances allowed as ingredients in or on processed products labeled as "organic" or "made with organic (specified ingredients or food group(s)

La société SOUFFLET VIGNE certifie qu'au vu des certificats communiqués par nos différents fournisseurs, nos produits œnologiques :

- ne sont pas concernés par les Organismes Génétiquement Modifiés et ne contiennent pas d'O.G.M. selon la Directive 2001/18/CE. Ce ne sont pas des denrées ou ingrédients obtenus entièrement ou partiellement à partir de substrats génétiquement modifiés concernés par le Règlement (CE) n° 1830/2003
- ne sont pas produits à partir d'animaux clonés et ne contiennent pas de produits issus d'animaux clonés
- n'ont pas subi de traitement ionisant, ne sont pas irradiés, et ne sont pas issues de la nanotechnologie à l'exception du Gel de Silice vinextase
- ne contiennent pas et ne sont pas élaborés à partir de substrat contenant des boues d'épuration, de substrat pétrochimique ou de rebut de liqueur sulfité.

Avant toute utilisation, vous devez impérativement faire valider la conformité de ces produits auprès de votre organisme certificateur qui vous indiquera également les démarches administratives à suivre.

Cette liste a été mise à jour le 09/03/2021, elle est donnée à titre indicatif et évolue régulièrement.

Sandrine BERTY Référente Qualité/Œnologie et Hygiène

